

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le département de la justice des États-Unis a fait appel de la décision rendue par un tribunal de district de la Californie lequel s'est prononcé sur la question seulement en ce qui concernait la période avant le 28 août. Je sais que cet appel sera entendu dans les jours à venir.

En plus de ces procédures judiciaires aux États-Unis, notre ambassadeur à Washington a abordé la question avec divers ministres du gouvernement américain. Je compte moi-même en discuter avec le secrétaire d'État, M. Schultz, quand je le verrai à Calgary lundi prochain.

* * *

L'AGRICULTURE**LES PERTES SUBIES PAR LES AGRICULTEURS DES PRAIRIES À CAUSE DE LA SÉCHERESSE**

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Il est ministre de l'Agriculture et son gouvernement est au pouvoir depuis plus d'un an, et pourtant les agriculteurs du sud des Prairies attendent depuis les mois d'août une solution aux problèmes que leur ont causé la sécheresse et l'invasion de sauterelles; c'est en août que le député d'Assiniboia a été chargé de faire des recommandations au premier ministre pour activer les choses.

Étant donné que le ministre de l'Agriculture a prétendu que si le gouvernement tardait à passer à l'action c'était en quelque sorte à cause de l'humidité qui a succédé à la sécheresse, pourrait-il nous dire en quoi ce changement améliore les perspectives financières des agriculteurs de la zone qui a été touchée? Peut-être laissait-il entendre que l'on avait donné par ailleurs audit député d'Assiniboia de proposer un programme d'indemnisation pour les agriculteurs qui ont subi des pertes à cause du très mauvais temps?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas certain de comprendre très bien quels renseignements veut le député. Comme il comprend certains des problèmes du secteur agricole, il devrait mieux se rendre compte des difficultés que nous avons pour les raisons que nous avons données. Je lui garantis que nous prendrons bientôt une décision finale sur la Phase II. Par ailleurs, nous essayons du même coup d'insérer dans le programme des mesures à plus longue échéance, des mesures permanentes susceptibles de nous permettre d'affronter des catastrophes périodiques.

LE RÔLE DES PROVINCES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le fait que les provinces n'aient pas décrété que cette zone était une zone sinistrée a-t-il empêché le gouvernement d'agir? Les allégations qui circulent dans le pays sont-elles de simples allégations et n'ont-elles en fait aucun rapport avec la lenteur du gouvernement? Le ministre a-t-il besoin que les provinces déclarent qu'il s'agit d'une zone sinistrée avant de pouvoir agir?

● (1140)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait ajouté ce dernier commentaire parce qu'il me facilite la réponse. Elle est négative.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE PLAN DE NETTOYAGE DES ÉTATS-UNIS**

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. C'est au sujet du plan de nettoyage de la rivière Niagara que lui ont proposé les services de la protection de l'environnement des États-Unis. C'est un plan qui pourrait mettre en danger la santé de plusieurs générations de Canadiens. Le ministre a fait des déclarations confuses et contradictoires à la Chambre des communes et à l'extérieur. Les municipalités commencent à s'énervier, de même que les groupes du secteur privé.

M. Clark (Yellowhead): La question.

M. Caccia: Le public désire savoir comment on se débarrassera des déchets toxiques; quand le nettoyage commencera et quelle est la somme affectée par les services de protection de l'environnement des États-Unis. Le ministre peut-il répondre aujourd'hui à ces questions?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député qui a posé la question a insisté, à la Chambre comme à l'extérieur, sur le fait que je refuse de communiquer un document américain qui m'a été confié à titre confidentiel afin que je puisse donner mon avis avant que le gouvernement des États-Unis ne le publie sous sa forme définitive. Ce n'est pas à moi de publier ce document. Cela dit, je peux rassurer le député que même les personnes au nom desquelles il prétend poser cette question, que les agents de mon ministère se réuniront le 8 novembre avec les représentants du gouvernement de l'Ontario, de l'État de New York et du gouvernement des États-Unis pour discuter de ce document de travail, de façon à lui donner sa forme définitive et à le publier le plus rapidement possible. C'est le gouvernement des États-Unis et non pas le gouvernement du Canada qui publiera ce document, étant donné qu'il ne nous appartient pas.

LES DÉCHETS TOXIQUES DES DÉPÔTOIRS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Ce document ne nous appartient peut-être pas, mais il concerne la santé de 4.5 millions de Canadiens et le ministre aurait mieux fait de s'intéresser immédiatement à cette importante question. Il a tort d'adopter une attitude aussi détachée, froide et indifférente. Il devrait se montrer énergique et nous dire, par exemple, si le 8 novembre...

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Caccia: Vous, taisez-vous!

M. Clark (Yellowhead): C'est une honte. Voyez le sourire de Turner.